Délibération N°2025-33

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250617-DCM2025-33-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : **11/06/2025**

Date d'affichage : **11/06/2025**

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Séance 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à ROBINE Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n°2025-33 : Demande de subvention au profit de la nouvelle association Ciné Saint-Pierrais

Depuis l'ouverture de La Halle 901 en 2021, la municipalité a mis en place des séances de cinéma mensuelles. Pour assurer la programmation, elle s'appuie sur le Réseau Génériques, chargé de la diffusion des films. Ce dernier propose une sélection de productions récentes, parmi lesquelles une association locale choisit trois films. Le Réseau sélectionne ensuite celui jugé le plus attractif pour le public.

Faute de temps pour créer une structure dédiée, c'est l'association *La Valorisation du Patrimoine*, avec le soutien de quelques bénévoles, qui a assuré l'intérim pour l'organisation des projections. Cependant, la volonté a toujours été de constituer une association spécifique à cette activité.

À la suite d'un appel lancé sur les réseaux sociaux et d'une réunion publique, une nouvelle association a vu le jour début 2025 : Ciné Saint-Pierrais, composée d'une quinzaine de bénévoles.

L'abonnement annuel au Réseau Génériques (1 500 €) est pris en charge par la commune. L'association prévoit d'organiser une séance par mois, ainsi qu'une séance supplémentaire à destination du jeune public pendant les vacances scolaires.

Afin d'accompagner cette nouvelle structure dans son démarrage, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 300 €.

Les seules ressources de l'association proviennent d'une ristourne de 10 % sur chaque place vendue et des adhésions des bénévoles. Vu l'avis favorable des commissions finances et subventions,

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 300 euros pour la nouvelle association Ciné Saint-Pierrais.

La secrétaire de séance,
COSTARD Charlotte

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 17 juin 2025.

Le Maire,
DENIS Daniel

MAIRIE DE ST-PIERRE-ÉGLISE (Manche)